



Direction générale du territoire
et du logement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl



Municipalité
de la Commune du Lieu
Grand Rue 7
1345 Le Lieu

Personne de contact : Kévin Ramirez
T 021 316 76 51
E kevin.ramirez@vd.ch
N/réf. 125027

Lausanne, le 23 août 2022

Commune du Lieu

Adaptation du taux de mixité entre le logement et les activités dans la zone de villages et hameaux

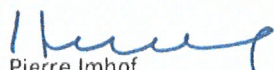
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous avons bien reçu votre courriel du 8 juillet dernier comprenant votre analyse sur la part de mixité entre le logement et les activités dans la zone de villages et hameaux de la commune du Lieu. Cette analyse fait suite à votre demande de revoir le taux de mixité pour cette zone (établi respectivement à 90 % et 10 % dans le guichet de simulation de la zone à bâtir d'habitation et mixte) puisque, à votre avis, le pourcentage dévolu aux activités pour cette zone étant bien supérieur à 10% selon la situation actuelle.

Après analyse et sur la base du règlement actuellement en vigueur admettant à la fois l'habitation et les activités pour la zone de villages et hameaux (sans établir une part de répartition entre ces deux types d'affectation), nous nous déterminons favorablement à la révision de ce pourcentage et admettons une répartition de 70 % et de 30 %, respectivement pour le logement et les activités.

Nous vous laissons à présent le soin de poursuivre la révision de votre plan d'affectation communal en prenant en compte cette nouvelle répartition de la mixité entre logements et activités pour la nouvelle zone centrale 15 LAT (qui remplacera l'actuelle zone de villages et hameaux). Concrètement, le règlement révisé devra indiquer cette répartition pour cette zone.

Restant à disposition si nécessaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.


Pierre Imhof
directeur général


Kévin Ramirez
urbaniste